

Initiatives parlementaires

aucun remords. Je suis d'avis que, parfois, il n'y a pas de compulsion non plus.

Je ne suis pas d'accord pour dire, franchement, qu'un Paul Bernardo récidivera nécessairement. Je ne suis pas d'accord pour dire qu'il est nécessairement poussé par la compulsion. Il y a des cas où des individus qui sont poussés par la compulsion et qui éprouvent du remords sont un danger pour la société en ce sens qu'ils peuvent récidiver. Cependant, ces crimes pourraient ne pas être aussi horribles que ceux perpétrés dans le cas de Bernardo.

La motion a des lacunes et ne constitue pas un facteur de dissuasion suffisant. Nous risquons d'accorder des pouvoirs à des psychiatres et d'incarcérer indéfiniment certains délinquants sexuels. Cependant, nous ne serons toujours pas capables d'arrêter les Paul Bernardo de ce monde. À mon avis, ces gens commettent ce genre de crime parce qu'ils n'ont absolument aucune compassion humaine. Quel que soit le crime commis, ils le font par plaisir et non par compulsion.

L'adoption d'une loi qui accroît la probabilité de mettre les gens derrière les barreaux indéfiniment n'est pas la façon de traiter les Paul Bernardo de ce monde.

Mes collègues réformistes seront peut-être surpris de m'entendre dire que, dans le cas des vrais psychopathes, des tueurs en série et des personnes qui harcèlent et tuent des enfants délibérément par pur plaisir, le seul moyen de dissuasion est la peine de mort.

C'est ce genre de personne que nous devons prendre soin de bien définir. Je ne veux pas que la peine de mort ne se retrouve de nouveau au cœur du débat à la Chambre. Cependant, ce genre de mesure législative n'atteint pas le type de personne que la députée de Surrey—White Rock—South Langley cherche vraiment à atteindre.

• (1825)

Le véritable tueur en série, celui qui tue par plaisir, ne craint pas d'aller en prison indéfiniment. Cela ne l'arrêtera pas. Je crois cependant que la peine de mort, dans des conditions très étroitement définies, serait un moyen efficace de dissuader ce type de criminel.

Lorsque nous regardons les choses sous cet angle, nous devons nous demander si nous devons présenter une mesure législative qui s'adresse à ce genre de délinquant sexuel qui a des remords mais qui peut récidiver. Nous avons entendu le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice dire que la législation actuelle ne vise pas ce genre de personne. Ce sont les tribunaux qui doivent juger du risque de récidive.

C'est très dangereux de s'engager dans une voie où nous risquons d'enlever à des gens qui ont un sens profond du bien et du mal, un sens profond du remords, tout espoir de réintégrer la société un jour. La motion va trop loin dans un sens et pas assez dans l'autre.

S'il était possible de définir la peine capitale de façon aussi restreinte pour arrêter les Paul Bernardo de ce monde, je dirais

que, à ce stade-ci, la motion de la députée n'est pas suffisamment constructive.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, cette motion est typique du Parti réformiste. Elle est à l'image des propositions insensées de ce parti avec lesquelles nous avons dû compter et de son obsession pour les questions touchant l'ordre public. Les réformistes sont obsédés par l'idée qu'il suffit d'enfermer les criminels pour supprimer la criminalité.

Malheureusement, l'histoire mondiale des 300 ou 400 dernières années, et même avant, a démontré l'inefficacité de cette politique.

Le Parti réformiste persiste néanmoins à jouer à l'autruche en prônant des solutions moyenâgeuses. Les réformistes croient qu'il suffit d'enfermer les gens, de les fouetter, de les enchaîner et de les battre à mort pour régler le problème de la criminalité.

La criminalité a toujours été un problème pour l'humanité. Elle n'est pas apparue en 1995. Elle n'est pas davantage apparue en 1993 ou lorsque le parti réformiste a été fondé. La criminalité remonte à l'époque de Caïn et Abel.

Les députés d'en face ont peut-être oublié cette histoire, et je ne vais pas la leur relater ce soir. Je leur rappellerai simplement que c'est le récit d'un meurtre et que la peine capitale n'existait pas à cette époque. À ma connaissance, Caïn ne fut pas condamné à mort. Il a été puni, mais il n'a pas subi la peine capitale.

Les députés réformistes réclament à grands cris qu'on jette les criminels en prison et qu'on les oublie. Le député de Wild Rose a pris la parole ce matin pour présenter un projet de loi d'initiative parlementaire qui supprimerait le droit à la liberté conditionnelle, le droit à la libération d'office et toutes sortes de choses que nous qualifions de carottes pour essayer d'inciter les gens à avoir un meilleur comportement durant leur détention. Il veut supprimer ces droits, maintenir les gens en détention aussi longtemps que possible en espérant que, quand ils seront relâchés, après 15 ou 20 ans de prison, ils se seront amendés et que la société n'en pâtira pas.

Certains de nous savons mieux à quoi nous en tenir que le député de Wild Rose. S'il voulait entendre raison de temps à autre, au lieu de débiter constamment de telles inepties, il pourrait apprendre quelque chose de ceux qui connaissent bien le système de justice pénale.

M. Thompson: Pas de personnes comme vous.

M. Milliken: Le député dit que je ne lui apprendrai rien. Fort bien. Qu'il n'apprenne rien de moi. Qu'il s'en remette aux experts, aux gens qui travaillent au sein du système. Si le député les écoutait, il ne débiterait pas des inepties comme celles qu'il nous sort aujourd'hui et qu'il nous a sorties avant.

Il a manifestement convaincu la députée très crédule de Surrey—White Rock—South Langley, qui a tout avalé. La pauvre s'est totalement laissé prendre aux absurdités du député de Wild Rose, qui veut laisser pourrir les gens en prison. Le Parti réformiste n'a que des choses comme ça à proposer. Nous y avons eu droit plus tôt aujourd'hui et maintenant, voilà cette motion.